info-express

Bulletin d'information du Conseil interprofessionnel du Québec

juin 2004

2 MOT DU PRÉSIDENT

3 DES NOUVELLES CONFRÈRES

M. Pierre Moreau, adjoint parlementaire du Ministre responsable des lois professionnelles, s'adresse aux membres du CIQ lors de l'Assemblée générale annuelle.

4

Richard Gagnon, lauréat du Prix du CIQ 2004.

5

Le 21 mai 2004 s'est déroulée l'assemblée générale annuelle du Conseil. Des élections ont également eu lieu au Conseil d'administration.

5

Des membres du notariat chinois sont venus s'informer sur le fonctionnement du système professionnel québécois.

6

Compte rendu de la *Journée de l'inspection professionnelle* organisée par le CIQ et tenue le 11 juin 2004.

7

Compte rendu du mémoire présenté par le CIQ au Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial tenu les 9 et 10 juin 2004.

LA VALEUR DE L'ENGAGEMENT

Jean Paul Dutrisac, président du CIQ

L'ENGAGEMENT

Extraits du rapport du président à l'Assemblée générale annuelle du Conseil, tenue le 21 mai 2004

Nous voici à la fin de l'année d'activités 2003-2004, la première du Plan stratégique 2003-2006 qui est venu recentrer l'action du Conseil sur une vie associative plus dense et des actions à l'externe plus ciblées.

30e anniversaire du Code des professions

L'année 2004 marque le 30e anniversaire de l'entrée en vigueur du *Code des professions*. Nous avons donc lancé cette année l'élaboration du programme d'activités qui viendra souligner cet anniversaire. J'aurai le plaisir de vous présenter sous peu les activités prévues par le Conseil.

Vie associative

Les comités et les forums ont tous été actifs cette année. Les forums ont été souvent sollicités comme lieux d'expertise. Ce fut, par exemple, le cas du Forum de la formation pour la bonification de lignes directrices des mémoires du Conseil sur les universités et les cégeps.

Site électronique

Notre site électronique est devenu une référence. Pour le seul mois de mai, on compte près de 2 000 visiteurs. La traduction anglaise et espagnole de certaines pages a été effectuée en vue de rendre accessible l'information à une clientèle internationale.

Formation professionnelle

Le dossier de l'admission des personnes immigrantes aux ordres professionnels est toujours aussi important. Il touche à des aspects concrets du fonctionnement du système professionnel.

Voilà pourquoi les ordres ont adopté, en décembre 2001, un Plan de travail dont plusieurs actions ont été réalisées au cours du présent exercice. Mentionnons par exemple les formations sur les relations interculturelles et les journées de travail sur la reconnaissance des acquis. Le CIQ a aussi participé à la commission parlementaire tenue sur le sujet en février dernier. L'appréciation et la crédibilité que nous avons retirées de nos actions ont permis un déblocage dans les mentalités.

Secret professionnel

Le Conseil est intervenu activement dans le dossier du secret professionnel et de la vérification fiscale. À la faveur de l'étude du projet de loi n°20, le Conseil a pu mettre à l'ordre du jour la question des lois fiscales au regard des informations soumises au secret professionnel. Nous avons pu arracher au Ministre du Revenu la création d'un groupe de travail conjoint Ministère du Revenu – CIQ. Ce groupe doit formuler des recommandations pour assurer le respect du secret professionnel.

Mémoires et consultations

Le Conseil a également fait valoir le point de vue des ordres sur les projets de loi touchant la justice administrative. Par ailleurs, à la demande du Conseil supérieur de la langue française, il a formulé des commentaires sur la langue française dans la pratique professionnelle.

Voilà des réalisations notables. Elles ont été rendues possibles par l'engagement des membres. Malheureusement, au moment où il fête son 30e anniversaire, le système professionnel est encore mal connu. Notre action doit pour l'avenir se porter sur cet enjeu.

Il y a quatre ans, les représentants des ordres professionnels m'ont confié la présidence du Conseil. Avec leur confiance renouvelée, j'entame un nouveau mandat de deux ans qui s'attachera à faire connaître l'action du système professionnel au bénéfice de la société québécoise. »

info-express
Bulletin d'information du Conseil interprofessionnel du Québec

Le Conseil interprofessionnel du Québec est le regroupement des quarante-cinq ordres professionnels québécois.
Le Code des professions lui confère un mandat d'organisme conseil auprès de l'autorité publique.

Rédaction : André Gariépy, Jean-François Thuot et Myriam Hadri
Graphisme : Galina de Nesvizgey
Impression : Imprimerie G.G.

550, rue Sherbrooke Ouest
Tour Ouest, bureau 990
Montréal (Québec) H3A 1B9
Téléphone : (514) 288-3124
Télécopieur : (514) 288-3580
Courriel : courrier@professions-quebec.org
Site : www.professions-quebec.org

Tous les articles publiés dans ce bulletin peuvent être reproduits à la condition d'en indiquer la source.
Dépôt légal : ISSN 1201-852X
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

DES OBJECTIFS COMMUNS

Invité d'honneur du Conseil à l'occasion du déjeuner de l'Assemblée générale annuelle, le nouveau Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, M. Jacques P. Dupuis, n'a pu prendre part au déjeuner en raison d'autres obligations ministérielles. M. Pierre Moreau, adjoint parlementaire du Ministre et député de Marguerite-D'Youville, a été mandaté pour le représenter.

Avocat de formation, M. Pierre Moreau a travaillé en tant qu'associé au cabinet Bélanger Sauvé à Montréal. Il a également enseigné le droit public et administratif à l'École de formation professionnelle du Barreau du Québec et a été membre du conseil d'administration du CHSLD de la MRC de Champlain. Élu député de Marguerite-D'Youville en avril 2003, il est nommé adjoint parlementaire du Ministre responsable de l'application des lois professionnelles en mai 2003.

S'adressant à une audience diversifiée composée de dirigeants des ordres, de représentants d'organismes publics et de personnalités politiques, M. Moreau a réaffirmé l'ouverture du Ministre et son écoute par rapport aux dossiers qui préoccupent le système professionnel québécois.

Des actions concertées

Tout au long de son discours, M. Moreau a insisté sur l'importance pour les ordres de rechercher le consensus, afin d'aboutir à « la convergence de l'ensemble des professions concernées vers des objectifs et des actions intégrés » dans le sens de l'intérêt du public : « ... Nous atteindrons nos objectifs si notre action est fondée sur une vision précise et globale, sur des projets bien réfléchis et surtout, sur des consensus soigneusement mûris. Ces consensus (...) nécessitent que l'on réussisse à s'élever au-dessus des intérêts personnels pour être capables de travailler ensemble dans l'intérêt public ».

Un partenaire essentiel

M. Moreau a souligné, entre autres, le rôle du Conseil en tant que lieu de concertation des ordres et dans l'avancement de certains dossiers : « Le Conseil interprofessionnel nous montre qu'il sait réunir les ordres sur des objectifs utiles. Il est ce forum où s'expriment et se forment les opinions, commentaires ou tendances qui sont pour le gouvernement des éclairages essentiels, des échos indispensables. Je comprends que le Conseil joue concrètement aussi un rôle dans la formation des responsables des ordres, qu'il s'est intéressé de près aux doubles appellations dans le secteur public, à la couverture d'assurance-responsabilité des professionnels et à bien d'autres choses encore ».

M. Moreau a notamment signalé le travail important réalisé par le CIQ en collaboration avec les ordres professionnels en matière d'intégration des personnes immigrantes aux ordres. Il a souligné que le Ministre porte un intérêt particulier à cette problématique.

Santé et relations humaines

Comme son prédécesseur, le Ministre entend poursuivre les travaux en lien avec le deuxième rapport du Groupe de travail sur la modernisation de l'organisation professionnelle de la santé et des relations humaines présidée par le D^r^ Bernier.

M. Pierre Moreau, adjoint parlementaire du Ministre responsable des lois professionnelles et député de Marguerite-D'Youville

Le nouveau Ministre souhaite notamment mettre l'accent sur l'intégration des services en santé mentale et la modernisation des champs de pratique. Concernant la création récente d'un comité d'experts en santé mentale, M. Moreau a salué l'initiative de l'Office des professions d'arrimer ce comité à celui déjà existant au Ministère de la Santé et des Services sociaux.

M. Moreau a également signalé que le projet de loi n° 41 relatif à l'état physique et psychique des professionnels et aux infractions criminelles, dont le principe vient d'être adopté par l'Assemblée nationale, sera bientôt examiné.

Autres dossiers

Rappelant les travaux réalisés par les comités sur l'allègement de la réglementation et sur l'inspection et la discipline en vue de la mise à jour du *Code des professions*, M. Moreau a fait part de la volonté du Ministre de donner suite aux rapports de ces comités. ■

RICHARD GAGNON REÇOIT LE PRIX DU CIQ

Le lauréat du Prix du CIQ 2004 est Richard Gagnon, administrateur agréé. Ce prix reconnaît la contribution exceptionnelle d'une personnalité au développement du système professionnel. Il a été remis au lauréat à l'occasion du déjeuner suivant l'Assemblée générale du Conseil, le 21 mai 2004.

M. Richard Gagnon a obtenu un baccalauréat ès arts de l'Université Laval en 1979 complété par des études de deuxième cycle en finances à l'Université McGill. Il a commencé sa carrière dans le réseau de la santé et des services sociaux où il assume diverses fonctions de direction d'établissement.

En 1989, M. Gagnon entame un périple de 14 ans au sein du système professionnel. Cela débute par la vice-présidence exécutive et la direction générale de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec. En 1996, il devient directeur général de la Chambre des notaires du Québec. Il a été l'un des principaux artisans d'un plan de redressement et de restructuration budgétaire de l'organisation. Sa vision stratégique et sa rigueur ont permis de soutenir efficacement l'action des dirigeants en vue du développement de la profession notariale au Québec.

En 2003, M. Gagnon a quitté le système professionnel pour assumer le poste de président et de chef de la direction de la compagnie mutuelle d'assurance-vie La Survivance.

Le jury du Prix a également reconnu l'engagement du lauréat envers les valeurs du système professionnel. En effet, M. Gagnon s'est engagé très tôt au Conseil interprofessionnel du Québec. Il fut, entre autres, membre du comité administratif à titre de secrétaire, vice-président, puis trésorier de 1994 à 1997. M. Gagnon a d'ailleurs été au rendez-vous des grands débats et dossiers du système professionnel de la dernière décennie. Plus récemment, il fut membre du Groupe de travail sur l'allégement réglementaire dans le cadre du Plan d'action ministériel sur la mise à jour du système professionnel.

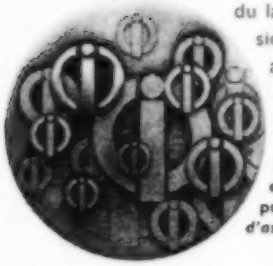

L'œuvre qui symbolise le *Prix* est une médaille en argent massif. Celle-ci présente une nuée de symboles du CIQ marquant la diversité au sein du système professionnel. Le symbole lui-même exprime la valeur fondamentale du système, la protection du public. La production de l'œuvre et sa remise annuelle bénéficient d'une commandite de prestige de *La Personnelle, compagnie d'assurances générales* et membre du Mouvement Desjardins.

« JE SUIS FASCINÉ PAR CE SYSTÈME... »

M. Richard Gagnon a tracé un bilan de sa trajectoire au sein du système professionnel. Voici des extraits de son allocution.

« Je suis fasciné par ce système où la qualité de la pratique et la gestion des mécanismes de protection du public sont gérées par des pairs. Nous avons réussi à créer un système vivant qui s'autodiscipline, un système somme toute qui réussit à encadrer efficacement des centaines de milliers d'actes professionnels chaque année. »

« Convaincre un gestionnaire, un entrepreneur, un travailleur autonome de se soumettre à des règles de déontologie, de s'exposer à des sanctions disciplinaires, voilà une contribution à la société québécoise qui vaut son pesant d'or et qui mérite beaucoup de respect. »

« Depuis la création du système, il y a 30 ans, le monde professionnel s'est radicalement transformé. Au cours des dernières années, le rythme du changement s'est accéléré au point qu'il a été difficile, pour le système professionnel et certains de ses acteurs, de suivre la cadence. En certaines occasions, les acteurs n'ont pas su tirer profit de la mise en commun de leurs efforts et selon moi le système professionnel n'a pas réussi à occuper toute la place qui lui revient dans les dédales de la représentation gouvernementale. »

« La situation n'est pas l'affaire d'un seul homme, un ministre, ou d'une seule instance. Instauré par l'État, le système professionnel devrait être considéré comme un partenaire privilégié du gouvernement du Québec. Et pourtant, il est souvent ignoré, voire contourné, lorsque vient le moment de restructurer des services professionnels offerts à la population. »

« Je crois que l'heure est venue de se mobiliser et de mettre nos forces en commun. »

INTERNATIONAL

LE CIQ REÇOIT UNE DÉLÉGATION CHINOISE

Membres de la délégation chinoise avec, au centre, M. Wu Mingde, chef de la délégation. À gauche, Me André Gariépy, directeur général du CIQ.

Désireuse d'en connaître davantage sur le système professionnel québécois, une délégation chinoise a été reçue par le Conseil le 29 avril dernier. La délégation avait à sa tête M. Wu Mingde, inspecteur du bureau de la direction professionnelle des notaires et des avocats du Ministère de la Justice de Chine. Le directeur général du Conseil, Me Gariépy, leur a exposé la particularité du Québec concernant l'encadrement des professions réglementées. Le rôle du Conseil en tant que voix collective des ordres et organisme-conseil auprès de l'autorité publique leur a aussi été présenté.

Cette visite s'inscrivait dans le cadre d'un programme de coopération internationale établi entre la Chambre des notaires du Québec et le notariat chinois. Confrontés à une économie de marché en développement, ces représentants du notariat chinois sont venus s'inspirer de l'expérience québécoise.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES

Le 21 mai 2004 avait lieu l'assemblée générale annuelle des membres du CIQ. À cette occasion, le président du Conseil a présenté le bilan des activités de la dernière année (voir page 1). Des élections ont également eu lieu afin de pourvoir plusieurs postes au sein du Comité administratif. Le président sortant, Me Jean Paul Dutrisac a été reconduit dans ses fonctions, de même que Mme Claire Bolduc et Dre Christiane Gagnon. M. Claude Leblond a été élu au poste d'administrateur.

De gauche à droite : Dre Christiane Gagnon, médecin vétérinaire, administratrice ; M. Claude Leblond, travailleur social, administrateur ; M. Louis Beaulieu, orthophoniste, vice-président ; Me Jean Paul Dutrisac, notaire, président ; Mme Claire Bolduc, agronome, administratrice ; M. Luc Séguin, chimiste, secrétaire ; M. Alain Bernier, technologue professionnel, trésorier.

JOURNÉE DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

INSPECTEURS RECHERCHÉS!

Échange croqué sur le vif, lors de la *Journée de l'inspection professionnelle*

Le contrôle et la surveillance de l'exercice de la profession sont des dimensions importantes du mandat de protection du public des ordres professionnels. Ceux-ci procèdent donc régulièrement à l'inspection de leurs membres dans une perspective d'amélioration continue de leur pratique. Ce travail est confié à des inspecteurs, qui sont recrutés parmi les membres de l'ordre professionnel.

Mais quelles sont les compétences requises pour exercer la fonction d'inspecteur? Comment cibler et recruter les bons candidats? Comment bien les former? Ces questions étaient au cœur de la *Journée de l'inspection professionnelle* tenue le 11 juin dernier par le CIQ. Intitulé *Inspecteurs recherchés!*, l'événement a attiré une cinquantaine de personnes.

La *Journée de l'inspection professionnelle* est une activité annuelle qui s'adresse aux responsables de l'inspection professionnelle, aux membres des comités d'inspection professionnelle et aux inspecteurs. L'activité met l'accent sur l'information et l'échange sur le thème retenu, le partage d'expériences et l'établissement de réseaux de contacts entre les participants.

L'activité comprenait une conférence d'ouverture donnée par M^me^ Nicole Houle, andragogue et formatrice à l'Ordre des pharmaciens du Québec. La conférence a été suivie d'ateliers où les participants ont discuté de mises en situation. M^e^ William Dufort, directeur de l'inspection professionnelle du Barreau du Québec, agissait à titre d'animateur.

Reconnaître un bon inspecteur

« Un inspecteur est nécessairement un bon professionnel, explique Nicole Houle, mais un bon professionnel n'est pas nécessairement un bon inspecteur ». En effet, ce travail de surveillance de l'exercice d'une profession en est un aussi d'évaluation de la compétence du membre. Cette tâche est cruciale du point de vue de la protection du public.

L'animateur, M^e^ William Dufort (Barreau du Québec), conversant avec M^me^ Nicole Houle (Ordre des pharmaciens).

Sur la base des recommandations de l'inspecteur, un membre pourrait voir son permis d'exercice limité ou suspendu le temps nécessaire pour que ce dernier, par le biais d'un cours ou d'un stage, retrouve le niveau de compétence exigé pour exercer la profession sans risque de préjudices pour le public.

Du point de vue du candidat, a précisé M^me^ Houle, la fonction d'inspecteur requiert : 1) une expérience substantielle de la pratique professionnelle (environ dix ans) ; 2) une capacité à communiquer verbalement et par écrit ; 3) une capacité de raisonnement analytique (indispensable pour évaluer correctement la compétence du membre).

Dès lors, il est indispensable que l'Ordre se dote d'une bonne stratégie de recrutement. M^me^ Houle a d'ailleurs développé et mis à la disposition des participants une gamme variée d'outils (description des compétences, guide d'entrevue, grilles d'entrevue verbale et d'entrevue écrite).

Intégrer, former, accompagner

Le recrutement effectué, M^me^ Houle encourage les ordres à prévoir des activités d'accueil et d'intégration du nouvel inspecteur. Une formation, axée sur les aspects juridiques autant que sur les aspects pratiques, est indispensable. Le suivi de la recrue est tout aussi important et une bonne façon de l'effectuer est le parrainage du nouvel inspecteur par un inspecteur d'expérience.

Mises en situation

Des scénarios de mise en situation, élaborés par M^e^ William Dufort, ont permis aux participants d'évaluer des situations diverses relatives à la sélection et à la formation des inspecteurs.

Les échanges ont permis de constater à quel point les situations varient d'un ordre professionnel à un autre. Selon les besoins et les ressources disponibles, on procédera ainsi à l'embauche d'inspecteurs à temps plein ou à temps partiel. Les participants ont pu ainsi discuter les avantages et les désavantages de diverses stratégies de gestion.

Ils ont également constaté qu'au-delà des particularités, une compréhension commune et partagée des problèmes et des solutions s'avère possible. ▪

ORGANISER LA COMPLÉMENTARITÉ

Le 8 avril dernier, le Ministre de l'Éducation, M. Pierre Reid, lançait les travaux du Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial. Participant à la consultation, le Conseil y a présenté un mémoire lors de l'assemblée publique du Forum tenue les 9 et 10 juin derniers.

Quelque 100 000 personnes appartiennent aux 13 ordres professionnels qui exigent une formation postsecondaire et collégiale pour la délivrance de permis. Deux cents programmes collégiaux mènent à la pratique d'une profession réglementée.

Compétence = qualité

En continuité avec son mémoire sur les universités présenté en février 2004, le CIQ a expliqué la perspective des ordres professionnels en matière de formation initiale et de formation continue des professionnels québécois. Pierre d'assise de la compétence, la formation constitue une exigence fondamentale pour garantir la protection du public. La contribution de nos cégeps dans la transmission du savoir est donc cruciale à la formation des professionnels.

Appel à la cohérence

Des difficultés empêchent toutefois les cégeps d'accomplir leur engagement à l'égard de la qualité de façon optimale. Ainsi en est-il du foisonnement des programmes, de leur manque d'articulation et de leurs disparités, qui posent un défi de cohérence.

Ce défi, estime le Conseil, requiert des responsables académiques une meilleure prise en compte des impacts des programmes d'études sur l'encadrement des professions réglementées.

Plus d'autonomie ?

Au nom de cette cohérence, le CIQ questionne sérieusement l'idée d'une autonomie accrue des cégeps, que revendiquent maints intervenants dont la Fédération des cégeps. Ce principe, estime le Conseil, comporte le risque accru de voir se reproduire des difficultés vécues avec le monde universitaire.

En contexte de pénurie de professionnels (par exemple en santé), ajoute le CIQ, il y va de la responsabilité gouvernementale de garantir d'abord et avant tout une offre de programmes cohérente avec les besoins.

Améliorer la formation

Le CIQ souhaite une application plus uniforme de l'approche par compétences, dont il reconnaît l'apport important à la formation des professionnels, afin de rendre réellement équivalent le contenu d'un même programme offert dans plusieurs établissements.

Le CIQ plaide aussi pour l'insertion d'un objectif explicite de connaissance du système professionnel, de ses institutions et des valeurs qui le sous-tendent dans les programmes concernés. À l'égard des étudiants non francophones, il insiste pour accroître leur maîtrise du français.

Cheminements adaptés

Parce que les champs de connaissance et les pratiques professionnelles qui s'y rattachent sont soumis à des rythmes d'évolution variables, les programmes, croit le Conseil, doivent être repensés dans une optique de flexibilité.

Le CIQ propose des cheminements académiques mieux adaptés, par exemple des programmes de DEC technique d'une durée variable (trois ans et plus). Il estime aussi que le développement des programmes de type DEC-BAC doit être poursuivi.

Financement conséquent

Compte tenu des besoins croissants à ce chapitre, le CIQ plaide pour l'octroi d'une enveloppe budgétaire « ouverte » aux cégeps en matière de formation continue, comme c'est déjà le cas pour les universités. Il demande aussi que les cégeps s'engagent vigoureusement dans le développement de la formation continue et qu'ils répondent tout particulièrement aux besoins de formation d'appoint des personnes immigrantes.

Organiser la complémentarité

Des pistes sont suggérées afin de renforcer la collaboration entre les cégeps et les ordres professionnels. Il y aurait lieu, par exemple, de bonifier les mécanismes d'évaluation des programmes, de manière à prévoir formellement la consultation des ordres.

La contribution de nos cégeps est cruciale à la formation des professionnels. Les cégeps et les ordres professionnels doivent toutefois pleinement reconnaître et organiser leur complémentarité dans l'objectif de qualité défini par la pertinence et la consistance des programmes d'études. ●

Choisir un membre d'ordre professionnel : un acte responsable

Les 300 000 professionnels québécois sont régis par 45 ordres professionnels qui assurent la compétence et l'intégrité dans les services.

Acupuncteurs
Administrateurs agréés
Agronomes
Architectes
Arpenteurs-géomètres
Audioprothésistes
Avocats
Chimistes
Chiropraticiens
Comptables agréés
Comptables généraux licenciés
Comptables en management accrédités
Conseillers et conseillères d'orientation — Psychoéducateurs et psychoéducatrices
Conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés
Dentistes
Denturologistes
Diététistes
Ergothérapeutes
Évaluateurs agréés
Géologues
Huissiers de justice
Hygiénistes dentaires
Infirmières et infirmiers
Infirmières et infirmiers auxiliaires
Ingénieurs
Ingénieurs forestiers
Inhalothérapeutes
Médecins
Médecins vétérinaires
Notaires
Opticiens d'ordonnances
Optométristes
Orthophonistes et audiologistes
Pharmaciens
Physiothérapeutes — Thérapeutes en réadaptation physique
Podiatres
Psychologues
Sages-femmes
Techniciennes et techniciens dentaires
Technologistes médicaux
Technologues professionnels
Technologues en radiologie
Traducteurs, terminologues et interprètes agréés
Travailleurs sociaux — Thérapeutes conjugaux et familiaux
Urbanistes

www.professions-quebec.org

Conseil interprofessionnel du Québec

Le Conseil interprofessionnel du Québec est le forum d'échange et de concertation de même que la voix collective des ordres professionnels. Le *Code des professions* lui octroie un mandat d'organisme conseil auprès de l'autorité publique.